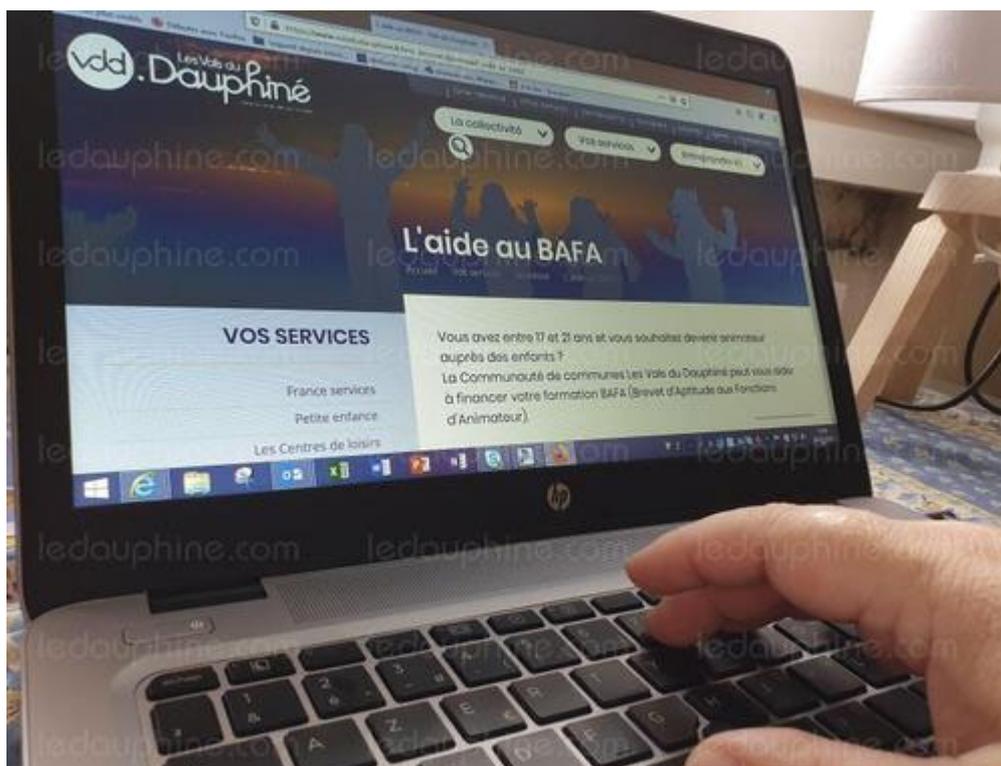


la tour-du-pin | nord-dauphiné

**VALS DU DAUPHINÉ** Les jeunes de 17 à 21 ans, qui sont intéressés, peuvent monter un dossier jusqu'au 31 octobre

## **Bafa : il reste des aides à décrocher pour la fin 2020**

Aurélie SOLEGER



*Les dossiers d'inscription se complètent en ligne, sur le site internet des Vals du Dauphiné. Photo Le DL /Aurélie SOLEGER*

**C'est un dispositif qui fait date : mis en place en 2013 par les ex-Vallons de la Tour , l'aide au Bafa s'est prolongée avec la création des Vals du Dauphiné. On vous explique tout ce que vous devez savoir, en six points.**

Le Bafa, qu'est-ce que c'est au juste ? C'est le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur : une sorte de Graal, de clé d'entrée pour travailler comme saisonnier en centre de loisirs ou de vacances et pour encadrer des temps d'activités périscolaires.

« C'est un diplôme très ancré, qui est même considéré comme un bonus dans certaines écoles de commerce, car il témoigne de la capacité des jeunes à encadrer un groupe de façon responsable et à savoir travailler en équipe », détaille Hervé-Yannick Salanson, responsable du service jeunesse et prévention aux Vals du

Dauphiné.

## • Quel montant d'aide est-il alloué ?

Les Vals du Dauphiné aident les postulants au Bafa à hauteur de 400 euros par personne et par diplôme préparé : 200 euros sont à valoir sur le stage théorique de formation générale (8 jours) et 200 euros sur le stage d'approfondissement (6 jours).

Il faut savoir qu'un troisième stage est obligatoire pour valider son Bafa : un stage pratique de 14 jours en situation de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme déclaré.

« Au total, aujourd'hui, il faut compter entre 800 et 1 000 euros pour passer le Bafa. L'aide proposée par les Vals du Dauphiné est donc un vrai coup de pouce », estime Hervé-Yannick Salanson.

## • Qui peut postuler à cette aide au Bafa ?

Les conditions sont simples : il suffit d'être âgé de 17 à 21 ans et d'être domicilié sur le territoire de la communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Les jeunes intéressés devront fournir une notification de la Caisse d'allocations familiales pour leurs parents, afin que le quotient familial soit connu. Mais Hervé-Yannick Salanson assure que ce critère financier ne sera pas discriminant : « Les revenus des parents ne sont vraiment pas un frein. Les jeunes motivés doivent donc se faire connaître. »

## • Comment monter un dossier ?

[Il suffit de se rendre sur le site internet des Vals du Dauphiné](http://www.valsdudauphine.fr)

([www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)) et d'aller chercher la rubrique "Aide au Bafa" dans l'onglet "Jeunesse" de la rubrique "Vos services". Là, un formulaire d'inscription en ligne est à remplir. Il s'accompagnera d'une lettre de motivation.

## • Jusqu'à quand ?

Les dossiers seront acceptés jusqu'au 31 octobre prochain : « Les campagnes d'aide au Bafa s'entendent en année calendaire et non en année scolaire : nous avons

encore une dizaine d'aides à accorder d'ici la fin 2020, avant que la campagne 2021 ne s'ouvre au 1<sup>er</sup> janvier », explique Hervé-Yannick Salanson.

Chaque année, ce sont une vingtaine d'aides qui sont allouées par les Vals du Dauphiné. « Et cela correspond bien à la réalité du territoire, car il y a souvent plus d'aides que de demandes. En gros, si un jeune est vraiment motivé pour passer le Bafa, il y a de fortes chances que son dossier soit retenu », complète Hervé-Yannick Salanson.

### • **Qui décide des aides accordées ?**

C'est une commission, composée d'élus des Vals du Dauphiné et d'Hervé-Yannick Salanson, qui prend la décision finale.

### • **Quelle contrepartie pour les jeunes aidés ?**

Une forme d'engagement moral : que les 14 jours du stage pratique soit effectué dans l'un des centres de loisirs des Vals du Dauphiné. « Cela nous permet de mettre le pied à l'étrier à des jeunes du coin, en favorisant l'emploi local, et d'anticiper les problématiques récurrentes de recrutement. Nous formons des jeunes de notre territoire et nous les gardons comme animateurs dans nos centres de loisirs », stipule encore Hervé-Yannick Salanson. Une forme de retour sur investissement, en somme.